Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 130 (1985)

Heft: 5

Artikel: Actualité du neutralisme

Autor: Le Borgne, Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344603

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Actualité du neutralisme

par le général Claude Le Borgne (CR)

Le système militaire suisse soulève en France des enthousiasmes cycliques. Sur un fond de méconnaissance générale, on redécouvre périodiquement son originalité et sa parfaite cohérence. On y voit - à tort ou à raison – un modèle de défense républicaine, populaire et innocente et la perspective agréable de copinades militaires où le saucisson-muscadet partagé au coin du bois, fusil en travers des cuisses, remplacerait avantageusement le pique-nique familial. On nourrit l'espoir – plus à tort qu'à raison – d'échapper ainsi au service militaire classique, lequel représente, dans l'esprit de nos fragiles jeunes gens, l'enfer de papa, dont les clercs n'osent plus aujourd'hui menacer leurs ouailles. De Jean Jaurès au général Copel¹, nombreux sont les partisans d'un transfert du système, de la Confédération helvétique à notre république. Ce ne serait pas au demeurant la première contribution de nos voisins à l'activité militaire française.

Bien entendu les gens sérieux tempèrent vite leurs premiers enthousiasmes, en prenant conscience du coût de l'organisation, des contraintes cachées qu'elle impose aux citoyens, des conditions géographiques et sociologiques qui sont le gage de son efficacité. Mais le vrai problème est politique: la neutralité internationale, voilà bien ce qui assure la cohérence de la stratégie

suisse. Aussi bien la recrudescence récente, en France et en Europe, de ce courant suisse n'est-elle pas sans rapports avec la tentation neutraliste, laquelle intègre le rejet des blocs, le pacifisme, le primat de la défensive... et la dissuasion nucléaire. Peut-être n'est-il pas inutile d'essayer de mettre un peu de clarté dans ce foisonnement et de sonder les notions de neutralité, de neutralisation, de neutralisme, avec le secours de deux concepts essentiels: la vertu défensive et la dissuasion nucléaire.

On ne se cache pas l'impudence qu'il y a, pour un militaire français, à aborder ces questions devant des lecteurs suisses. Les proverbes qui me viennent à l'esprit – «on ne parle pas de corde dans la maison d'un pendu» ou bien «on n'apprend pas à un vieux singe à faire la grimace» – ne font qu'aggraver mon cas. Plongeons donc hardiment!

I. Neutralité et défensive

Suffit-il, pour qu'un pays soit neutre, qu'il se proclame tel? Certes non. L'important est que la neutralité soit reconnue des autres, sous peine de n'être qu'un vœu dérisoire. La neutralité d'un Etat est donc convention, écrite ou tacite, sur laquelle on s'accorde. Et pourtant, en cette matière

¹ Etienne Copel, *Vaincre la guerre*, Edition Lieu Commun, Paris, 1984.

insaisissable qu'est la guerre, et les conventions y valant ce qu'on sait, il n'est pas sûr que l'autoneutralisation soit sans valeur. Mais elle suppose que la proclamation s'accompagne d'une attitude d'ensemble par laquelle le postulant (postulant perpétuel et non pas agréé une fois pour toutes) fera reconnaître son indifférence au monde politique et constater le bénéfice que chacun pourra trouver à son existence singulière. Refuge d'opprimés authentiques, siège d'organisations internationales de bienfaisance, accueil des initiatives pacificatrices, havre de paix et lieu de contact miraculeusement préservé dans un monde en guerre. telles sont quelques-unes des fonctions par lesquelles le neutre peut espérer être toléré.

La stratégie militaire d'un Etat neutre se confond avec une sourcilleuse défensive. Le lien est si étroit que la question se pose de savoir si l'option strictement défensive ne vaut pas déclaration de neutralité. De surcroît, si la neutralité a longtemps été considérée comme le type même de l'égoïsme sacré, la défense exclusive bénéficie d'une aura de vertu qui fait maintenant sa popularité. L'opinion générale, toujours en quête de guerre juste, croit tenir, avec la défensive, son unique modèle. L'exaltation de la défense est portée à un point tel qu'on légitime par elle non seulement la guerre (jus belli), mais toutes les façons de la conduire, aussi infâmes soient-elles: la sainteté de la cause défensive rend caduc le jus in bello.

Ainsi la résistance populaire d'un pays vaincu dans ses armées est-elle célébrée comme l'on voit depuis la deuxième guerre mondiale; ainsi les actions terroristes des chi'ites dans le sud du Liban, contre Israël, trouvent-elles des échos favorables dans nos media.

Les statégies européennes sont ellesmêmes l'occasion d'une dialectique fort explicite de la défense. L'OTAN veille soigneusement à maintenir sa posture passive et l'on sait les remous qu'a suscités et que suscite encore la doctrine américaine de l'Airland Battle. Dans l'application qu'en fait sur le théâtre européen le général Rogers, il lui a fallu préciser que contre-attaque n'était pas contreoffensive et que contre-offensive n'était pas conquête².

Mais les mots ne suffisent pas. C'est pourquoi de bons esprits, en Allemagne de l'Ouest ou en France, proposent qu'on mette en accord nos moyens et nos buts: il importe d'éliminer de nos arsenaux et de nos forces ce qui permet à une armée de se porter efficacement chez l'ennemi. Certes, cela suppose que l'on distingue ce qui est offensif et ce qui est défensif, distinction qui ne va pas de soi. Décréter les chars offensifs, c'est oublier qu'ils sont éléments essentiels de la défense mobile. En RFA, Horst Afheldt a poussé aussi loin qu'il est

² Voir en particulier les déclarations du général Rogers dans la *Revue de l'OTAN*, décembre 1984.

possible un projet de cette sorte ³. Son modèle de «techno-guérilla» vise à «réaliser un dispositif structurellement incapable d'attaquer» et, plus généralement, à «éliminer progressivement les moyens militaires comme instruments de la politique». C'est là une proclamation très concrète de neutralité *militaire*.

L'assimilation de la stricte défense et de la neutralité est si pertinente qu'elle nous permet de mettre en question d'un même coup la «vertu» de la défensive et celle de la neutralité. Si la guerre défensive est juste, elle n'est pas seule à l'être. La position de l'Eglise n'est point, là-dessus, aussi négative. Le dominicain François de Vittoria (environ 1483-1546), à côté de la guerre défensive, justifie, au nom de la solidarité universelle, «l'intervention pour cause d'humanité»4. Hugo de Groot, dit Grotius (1583-1645). Hollandais réformé et objet de condamnation, ne dit pourtant pas autre chose: «Quand on accorderait que les sujets ne peuvent jamais prendre les armes légitimement, pas même dans la dernière extrémité... il ne s'ensuivrait point de là que d'autres ne puissent déclarer la guerre au souverain pour la défense de ses sujets opprimés » 5. Pour un peu, ces dignes et poussiéreuses références justifient ce qu'en termes modernes nous appelons ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat et flétrissent la non-assistance à peuple en danger. C'est à juste titre car, pour parler à la façon de Grotius, il n'y a guère de vertu dans la défense,

qui est simple instinct de conservation, quand il y en a beaucoup à l'attaque, pour ce qu'elle vise à secourir l'opprimé.

Des deux formes de guerre juste, légitime défense et assistance d'autrui, le neutralisme ne retient que la première. Il se définit négativement, par son refus de la seconde, guerre d'intervention. C'est très objectivement que Horst Afheldt se situe, sans le dire, dans le courant neutraliste allemand.

Allant plus loin, comment ne pas remarquer le progressif et général abandon de la guerre «pour cause d'humanité» et la restriction de la guerre juste à sa seule variante défensive? Ce mouvement - ou mieux cet immobilisme – est surtout sensible en Occident, où l'indifférence et la peur des nantis lui fournissent une base plus solide que les racoleuses propositions non violentes derrière lesquelles il se cache. L'on sait que dans le monde soviétique, si les proclamations officielles sont pareillement vertueuses, la pratique est inverse. Franche en Afghanistan, elle utilise en maints points chauds de notre planète des voies discrètes et efficaces. Il n'y a là rien que de naturel.

En effet le neutralisme repose sur un subtrat précis: la reconnaissance de nations closes comme trame du tissu

³ Horst Afheldt, *Defensive Verteidigung*, Rowohlt, Reinbek, 1983.

⁴ René Coste, *Mars ou Jésus?*, Le Centurion, 1962.

⁵ Grotius, *Le droit de la guerre et de la paix*, Amsterdam, 1625.

justement dit international. Qui plus est, il ne peut être le fait que de nations achevées, se considérant comme telles et renonçant par là à toute extension de souveraineté. La position du pertubateur idéologique est tout autre. Dès lors qu'il détient la vérité – telle est bien la prétention du marxiste-léniniste—, il lui faut la répandre sans souci des frontières. Le devoir d'assistance à peuple en danger devient universel.

Or, notre perturbateur exerce sa perturbation sur un monde – le monde libéral – qui est à l'opposé de cette conception, en dépit d'une convergence objective. La convergence, c'est, sinon la négation, du moins l'abaissement des barrières qui cloisonnent le monde et séparent les puissances, et que rongent pacifiquement mais tenacement, dans l'univers libéral luimême, le progrès technique, l'information instantanée, l'entreprise de dimension internationale. Mais cette convergence réelle recouvre une profonde opposition de nature. Le monde libre et développé baigne dans la transparence, laquelle est condition de paix: la guerre ne mûrit que dans l'opacité, qu'elle soit de conviction (marxiste-léniniste) ou d'ignorance (dans le tiers monde). Le capitalisme libéral est foncièrement neutre politiquement. L'idéologie n'est pas son fait. Et si, par malveillance ou légéreté, on lui attribue l'étiquette, c'est en négatif de la seule idéologie politique qui soit. Le libéralisme n'apparaît agressif que parce qu'il nie la vérité marxiste-léniniste et parce qu'il refuse à la Vérité tout accomplissement terrestre.

Bien sûr, si le libéralisme est faussement baptisé idéologie, l'idéologie adverse, seule à mériter son nom, ne proclame pas son agressivité. C'est pourquoi le neutralisme militaire *paraît* dominer le monde. Après tout, en signant la Charte des Nations Unies, qui condamne le recours à la force dans les relations conflictuelles mondiales, les Etats ne font-ils pas, peu ou prou, vœu de neutralisme?

II. Neutralisme et arme nucléaire

Ce que nous venons d'esquisser est un panorama assez classique, où les politiques et les stratégies paraissent le fruit de la pensée, concrétisée en décisions: on décide d'être neutre, on décide de respecter ou non une neutralité, on décide d'adopter une stratégie militaire exclusivement défensive ou, à l'inverse, de maintenir une capacité offensive. L'arme nucléaire nous fait basculer dans un autre univers: le monde de la bombe est un monde où c'est elle qui règne, où, chose épouvantable et majestueuse, elle impose sa loi et rend dérisoires les volontés humaines. Ce qu'on baptise encore, par habitude, décision, n'est plus que simple constat... de la force des choses.

Certes, l'homme, initialement, décide. Un nation choisit de produire la bombe. Mais ce qu'elle ne sait pas, lorsqu'elle choisit, c'est combien cette décision est aliénante. Il serait plus juste de dire que, loin de se donner la

bombe, elle s'est donnée à elle. Désormais, c'est celle-ci qui parle et on s'en apercevra vite. Ainsi a-t-on cru et répète-te-t-on encore à chaque occasion que la possession de l'arme nucléaire procure à qui la possède une liberté d'action accrue et que bientôt seules les nations qui en sont pourvues auront quelque poids sur la scène internationale. On commence à comprendre que cette proposition n'est point aussi vraie qu'elle le paraissait: l'arme se révèle fort gênante et ceux qui la détiennent s'en trouvent empêtrés.

Les obstacles que l'Europe de l'Ouest rencontre sur la voie d'une défense unifiée en sont une preuve. La France, puissance nucléaire, après avoir empêché l'OTAN de danser en rond, ruine à l'avance les espoirs, pourtant sans cesse ravivés, des européanistes. C'est que la force nucléaire ne se partage pas. Elle ne saurait être conçue, entretenue, mise en œuvre que par une autorité ferme, donc unique. Elle ne convient qu'à une nation dense, à la personnalité formée de longue date et achevée. Nation «achevée»: nous retrouvons ici la condition que nous avions posée plus haut comme indispensable au candidat à la neutralité. Nous voici revenus à notre sujet; l'arme nucléaire obligerait-elle à la neutralité?

La question n'a de sens que dans le cadre de la théorie de la dissuasion. Celle-ci est, par définition, défensive. On ne sera donc pas étonné de deux coïncidences. La première confirme la vertu, hypocrite, dont nous avons tout à l'heure crédité la défense: la menace affreuse que fait planer le dissuadeur sur la population des cités ennemies se moralise de son caractère explicitement défensif. La seconde coïncidence démasque à nouveau le perturbateur idéologique: la théorie de la dissuasion est née en Occident et n'a cours que de ce côté-ci du monde bipolaire. L'union soviétique a horreur de la neutralité; elle abhorre pareillement la dissuasion imposée par l'arme nucléaire. Pour reprendre l'expression d'André Glucksmann⁶, les persuadés n'aiment pas être dissuadés.

Le défenseur, cependant, ne saurait brandir une menace si affreuse que pour la sauvegarde de sa propre liberté. Le territoire national devient, comme l'on dit, «sanctuaire». Si l'on s'y tient – et c'est ce que commande la bombe – voici la nation nucléaire contrainte à la neutralité. Dira-t-on qu'elle reste libre de mener quelque action militaire où l'arme nucléaire n'aurait point de part? Elle ne l'est pas, dès lors qu'il s'agit d'une action majeure et proche du sanctuaire; si l'on cache la bombe, l'ennemi, lui, ne l'oublie pas.

Le cas de la France est parfaitement typique de cette situation et de l'inconfort qui en résulte. Sommée d'être neutre par l'arme qu'elle a construite, elle ne peut se satisfaire d'une telle retraite, que lui interdisent la tradition, la morale et la nécessité. Ayant, comme le montre sa stratégie simpliste, exactement intégré l'impératif

⁶ André Glucksmann, *La force du vertige*, Editions Grasset, 1983.

de la sanctuarisation, elle ne peut pour autant se désintéresser de ses voisins de l'Est, à la fois alliés à soutenir et garants d'un glacis protecteur. Ainsi tiraillée entre la froide logique nucléaire et la solidarité européenne, la France ne peut et ne veut se décider. On lui reproche l'ambiguïté de sa stratégie? On a tort, c'est l'encombrante bombe qui l'y oblige.

Sans doute l'énorme puissance américaine rend-elle moins clair l'exemple des USA. En dépit de l'ombre toutjours présente de la Déclaration de Monroe, une neutralité américaine paraît un non-sens, et l'est sans doute. Mais quelque puissants qu'il soient, les Etats-Unis sont soumis par la bombe à un dilemme analogue au dilemme français, obligés qu'ils sont d'étendre à l'Europe de l'Ouest leur protection. Pour être «crédibles», pour faire valoir la menace de leurs énormes forces nucléaires, pour sortir de leur île, il leur faut imaginer des stratégies étranges, discutables et discutées, dont la «doctrine Rogers» est le dernier avatar.

Que l'arme nucléaire pousse au neutralisme, l'observation de la partie du monde où elle ne règne pas nous le prouve encore, mais *a contrario*. On se bat dans le tiers monde à qui mieux mieux: c'est que ce monde-là est encore en gestation et que les nations n'y sont point achevées. Là est sans doute, à côté des considérations techniques, la raison principale de la non-prolifération nucléaire. De cette réserve que doivent avoir à l'égard de

la bombe les nations engagées dans l'action militaire, Israël est la meilleure illustration. Chacun sait que ce pays en lutte est capable de produire l'arme. Or, la discrétion dont il fait preuve sur ce sujet amène à deux hypothèses: ou bien Israël n'a pas la bombe; ou bien, l'ayant, il se garde de le faire savoir. Les deux hypothèses se résolvent en une conclusion unique: Israël a compris la pesanteur de l'arme nucléaire; sa situation de combattant actif l'incite à ne pas s'en encombrer.

Sans doute aperçoit-on maintenant le contre-sens généralement fait par les apôtres pacifistes de la dénucléarisation. Prôner l'établissement de zones dénucléarisées au nord, au sud ou au centre de l'Europe n'est en aucune façon œuvrer pour leur neutralité. La menace nucléaire à laquelle participent, par les armes qu'elles accueillent, les nations concernées par ces projets les rend plus assurées du statu quo qu'elles ne le seraient en les éliminant. La pureté nucléaire attire les violeurs.

Oserons-nous aller au bout du raisonnement et affirmer que, si l'arme nucléaire oblige en quelque façon à la neutralité, le neutre doit s'en doter? Il semble que la logique y trouverait son compte. Mais ce n'est qu'apparence. Expliquer pourquoi l'arme nucléaire pourrait se révéler pesante, *aussi*, au neutre est une entreprise fatigante. Les arguments qui y concourent sont multiples et flous. J'abandonne donc le problème au labeur et à la sensibilité de nos camarades du réduit alpin.

C. Le B.